

Priorité n°1 : réduire la vulnérabilité des établissements scolaires

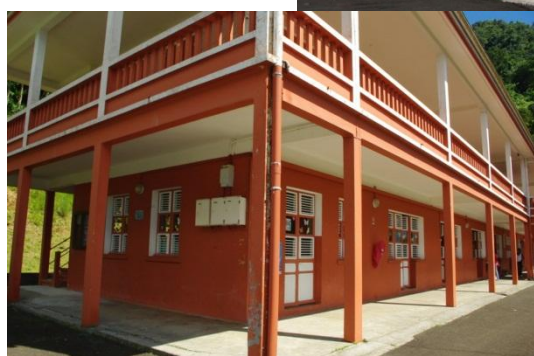


Les écoles et les maternelles.

Il s'agit donc de prolonger l'effort entrepris depuis 2000 (soutien des fonds européens commencé lors de la programmation 2000-2006) en permettant la sécurisation aux normes para-sismiques (PS 92) des écoles du 1^{er} degré. Le principe des rénovations à réaliser pour mettre aux normes ces équipements scolaires consiste à renforcer les bâtiments sur un niveau, ou bien ceux à étages, qui répondent aux anciennes normes et/ou à reconstruire les bâtiments anciens à plusieurs niveaux.



L'investissement financier pour la reconstruction ou le confortement des écoles et maternelles représente 74 M€ de projets (à divers stades, de terminé à projeté) dont 21 M€ de FPRNM-Etat ; 10 M€ Etat-autre ; 15 M€ de FEDER-Europe.



Avec 35 écoles inscrites au programme, les écoles ici représentées des Anses d'arlet, de Balata et de Citron à Fort de France, de Fonds Saint Denis, mais aussi l'école du Carbet, de Morne Rouge, du Robert... bénéficieront d'ici fin 2015 des constructions aux normes parasismiques pour protéger au mieux les enfants lors d'un séisme.



Une convention signée avec le Conseil régional pour les lycées.

Le 7 septembre 2012, le préfet Laurent PREVOST et le président du Conseil régional, Serge LETCHIMY, signaient une convention pour permettre le financement de la reconstruction ou le confortement de 12 lycées en Martinique.

Les travaux du lycée Schœlcher à Fort de France ont pu commencer en juillet dernier.

L'investissement financier s'élève à 152 M€ de projets, dont 40 M€ de FPRNM et 1 M€ de FEDER dans un premier temps. A eux seuls, les travaux de rénovation aux normes parasismiques du lycée Schœlcher représentent un coût total de 53,1 M€ et ceux du lycée de Sainte Marie, 35,4 M€.



Observatoire volcanologique et sismique de la Martinique

Une convention signée avec le Conseil général pour les collèges, mais pas uniquement.

Cette convention, signée le 4 décembre 2012 au collège Dillon I, particulièrement endommagé lors du séisme de 2007, comprend en effet le soutien financier de l'Etat et de l'Europe pour le confortement de 5 collèges, et aussi pour d'autres bâtiments particulièrement stratégiques comme le centre d'intervention des pompiers à Fort de France, et l'observatoire volcanologique à Fonds Saint Denis. D'un point de vue financier, les travaux s'élèveront à un coût de 45,8 M€, avec une participation de l'Etat à hauteur de 13 M€ et de l'Europe de 4,2 M€.

Le 17 octobre dernier, le préfet signait, en présence du ministre de l'intérieur, Manuel VALLS, et avec le président du conseil d'administration du SDIS, Christian EDMOND MARIETTE, une convention supplémentaire pour permettre la reconstruction ou le confortement 21 casernes de pompiers (3 centres de secours principaux, 12 centres de secours, 6 centres de premières interventions). 233 266 personnes dépendent de ces centres de secours.



Signature au collège Dillon I de Fort de France de la convention entre l'Etat et le Conseil général pour la mise en œuvre du plan séisme Antilles dans les collèges. Les travaux sont ici en cours.

Les 5 premiers collèges concernés par le plan séisme Antilles ont été sélectionnés en fonction de leur niveau de vulnérabilité. En effet, suite au séisme de 2007, les collèges du Marin, de Rivière Pilote, de Morne Rouge, de Fort de France (Dillon I) et celui du Marigot ont été marqués par des endommagements importants et par la fragilisation des bâtiments. Ils sont donc inscrits prioritairement dans ce programme de financement.